Note sur un timbre amphorique découvert à Hergla (Tunisie)

Mohamed Riadh Hamrouni Université de Kairouan Université de Sousse

Synergies Tunisie n° 2 - 2010 pp. 171-177

Résumé: Le présent travail est une série de réflexions sur un timbre amphorique portant la mention R H. Ce timbre est découvert sur le site de l'antique Horrea Caelia - l'actuelle Hergla - (Tunisie). Il s'agit d'établir une relation, hypothétique, entre les lettres R H et la circonscription territoriale et administrative de la Regio Hadrumetina, tout en tenant compte des spécificités de l'épigraphie amphorique africaine en général et celle des amphores Africaines II, en particulier.

Mots-clefs: Timbre amphorique; Horrea Caelia; Regio Hadrumetina; épigraphie amphorique; Africaine II A con gradino.

Abstract: The present work is a series of reflections on a stamp amphora carrying the mention R H. This stamp is discovered on the archaeological site of Horrea Caelia - current Hergla - (Tunisia). It is a question of establishing a hypothetical relation between letters R H and the territorial and administrative district of Regio Hadrumetina; while taking into account specificities of the African amphora epigraphy in generally and that of the amphoras Africans II in particulary.

Keywords : Stamp amphora ; Horrea Caelia ; Regio Hadrumetina ; *epigraphy amphora*; *African II A con gradino*.

Notre récente découverte, sur le site de l'antique *Horrea Caelia*, d'un timbre amphorique, portant la mention R H, est à l'origine du présent article où nous voulons ouvrir le débat sur le système épigraphique des amphores Africaines II et sur le caractère particulier de ces deux lettres¹.

Il s'agit d'un timbre totalement inédit en Afrique du Nord avec deux lettres capitales en creux, sans cartouche, sur col d'amphore Africaine II A con gradino (fig.1). En effet, dans l'état actuel de la documentation, aucun timbre de ce genre n'est attesté sur des amphores africaines ; seul deux timbres portant les lettres R H ont été attestés sur deux fragments amphores de type italiques Dressel I² découverts en France, le premier à Bibracte (Dominguez-Arranz, Vallejo & Ruiz, année ??)³, le deuxième à Mediolanum (Olmer, 2003)⁴ (fig.2).

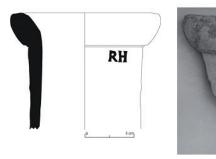


Figure 1 : timbre de Hergla sur Africaine II A con gradino.



Figure 2 : A, timbre de Bibracte sur amphore italique, Dressel I. B, timbre de *Mediolanum* sur amphore italique, Dressel I.

Certes l'essai de déchiffrage de ce timbre n'interdit pas de reconnaître dans ces deux lettres des initiales de nom sans *praenomen*. Toutefois, la formule épigraphique et la chronologie relative au support de ce timbre - Africaine II A con gradino-⁵ nous incitent à proposer une deuxième hypothèse qui nous paraît trop intrigante pour ne pas être énoncée.

Sommes-nous en présence d'un document épigraphique incluant *Horrea Caelia* dans le ressort administratif de la *Regio Hadrumetina*? Sommes-nous en présence d'horrea dont la gestion des produits stockés dépendait du service administratif procuratorien ayant siège à *Hadrumetum*? Le contexte de la découverte nous pousse à puiser dans cette hypothèse surtout que les deux autres timbres sont imprimés sur des Dressel I italiques chronologiquement incomparables avec notre Africaine II A con gradino. De même, la morphologie et la graphie des lettres des deux timbres découverts en France excluent toute tentative de comparaison⁶.

Dans son livre sur Les procurateurs équestres sous le Haut Empire romain, H.-G. Pflaum propose l'existence d'une Regio Hadrumetina dès l'époque de Trajan⁷. Dans cette Regio, la gestion de la res privata de l'empereur⁸ nécessitait sans aucun doute une infrastructure monumentale destinée aux stockages des récoltes agricoles à l'instar des horrea dont les vestiges, lieu de la découverte de ce fragment d'amphore (fig. 3), sont encore visibles et en partie dégagés à Hergla. On s'accorde aujourd'hui à penser que l'antique Horrea Caelia, malgré le silence épigraphique sur son statut juridique, était une « agglomération secondaire à vocation économique dans la dépendance d'Hadrumète » (Bonifay & Trousset , 1999). Tant il est vrai que cette dépendance se confirme également par le toponyme latin Horrea Caelia qui, à ne pas en douter, dérivé du nom des Caelii, issus vraisemblablement de M. Caelius Rufus, qui avaient des Horrea sur place et des figlina à Hadrumetum (Hugoniot, 2000). Cela confirmerait par ailleurs que le propre territoire d'Hadrumetum dépassait sans doute, au nord, l'actuelle Hergla (Lassere, 1977).





Figure 3 : A, les Horrea de Hergla (Vue générale) ; B, falaise attaquée par le ressac, lieu de la découverte.

EST-IL possible par consequent d'établir une relation, assurement nypothétique, entre ce timbre et la *Regio Hadrumetina*? L'état actuel de la documentation archéologique et épigraphique, ne plaide pas en faveur de cette idée pas plus qu'il ne l'infirme. Certes une étude statistique sur les abréviations et les expressions épigraphiques de la *Regio Hadrumetina* pourra appuyer le dossier, même si pour l'heure aucun document ne l'atteste, à notre connaissance, uniquement par les initiales R H. Dans l'épigraphie lapidaire, officielle ou privée, le toponyme *Hadrumetum* est attesté dans certains cas avec des formules épigraphiques littéralement complètes ou quasi complètes⁹; dans d'autres cas, on remarque sa réduction aux quatre premières lettres HADR¹⁰, ou encore aux trois premières lettres HAD¹¹; la mention épigraphique lapidaire la plus réduite est celle - attestée une seule fois- qui concerne les deux premières lettres HA¹².

Quant à l'épigraphie monétaire, le toponyme y est abrégé avec des initiales variant entre quatre et sept lettres (cf. Alexandropoulos, 2008 & Foucher, 1964) et en ce qui concerne l'épigraphie picturale, nous ne disposons que d'un seul exemple celui d'un titulus pictus peint sur amphore Africaine II C attestant les initiales HAD (cf. Torres Costa, 2007).

Deux remarques résultent de ces données. Ce système d'abréviation ne suit pas une qualification toponymique spécifique ou typique ; tant il est vrai que bien largement abréviative que l'épigraphie officielle lapidaire, monétaire et picturale, l'épigraphie amphorique nous donne, dans l'état actuel de la documentation, des similitudes et des formes attrayantes pour la mention du toponyme *Hadrumetum*. En effet, dans les timbres amphoriques africains, ce toponyme est abrégé sous les sept formes suivantes : HADRU¹³, HADR¹⁴, HDR¹⁵, HAD¹⁶, HD¹⁷, HA¹⁸ et H¹⁹. La forme la plus usitée est celle d'une initiale en quatre lettres²⁰, mais celle qui se limite à la première lettre H est la plus intéressante. Plus indulgente encore est la mention de la colonie *d'Hadrumetum* dans le même type de cette documentation amphorique, certainement par souci de simplification, par la formule CH²¹. Toutefois, les formules et les abréviations relatives à la mention *Regio Hadrumetina* n'offrent guère de réductions voisines à notre timbre²².

Cette lacune peut-être comblée par l'une des spécificités de l'épigraphie amphorique africaine, celle de la mention de circonscriptions territoriales et administratives. Outre les timbres CH qui abrègent la mention de la colonie d'Hadrumetum²³, deux autres formules se limitant aux premières initiales renforcent notre hypothèse. La première concerne la série des timbres dits M-palmier-C imprimés surtout sur des amphores de type « Station

48 de la place de corporation 24 . Cette formule abréviative MC désigne selon toute vraisemblance la province de la Maurétanie Césarienne « et peut être plus précisément la cité de *Caesarea Mauretaniae* » (Bonifay, 2004). La deuxième formule adopte le même mode d'abréviation ; il s'agit d'une série de timbres imprimés uniquement sur des Africaines II C portant les initiales C.I.N. communément développées aujourd'hui en C(olonia) I(ulia) N(eapolis) (cf. Panella, 1972 et Mrabet & Ben Moussa, 2007).

Faut-il s'arrêter là dans la voie des énoncés et orienter différemment nos remarques ? Oui, car notre point de départ est une hypothèse qui n'est appuyée que par l'argument chronologique qui reste insuffisant, ainsi que le contexte géographique de la découverte, contexte propre à une agglomération encore étrangement « avare » en matière d'épigraphie latine. Hypothèse également entravée par le caractère totalement inédit de ce timbre²⁵.

Ce nouveau document, du moins nous le croyons, n'est pas sans éclairer l'étude du système épigraphique des Africaines II et des Africaines II A con gradino²⁶, car il suggère l'élargissement de la palette des règles de développement des timbres épigraphes de ces amphores, laquelle ne doit plus se limiter aux seuls indices relatifs aux toponymes des cités, aux *nomina* et ou aux patrons des *figlina*.

Bibliographie

Alexandropoulos J., 2008, Les monnaies de l'Afrique antique (400 av. J.-C. - 40 ap.J.-C.), éd. tempus, Toulouse, p. 288, 454-457, n. 79-81, 86-88 et 91.

B.S.A.S., 10, 1908, Cinquième année, deuxième semestre, 1907, Procès verbaux des réunions, Séance du 28 novembre 1907, Sousse, p. 202.

Beltràn Lloris M., 1970, Las Ánforas Romanas en España, Zaragoza, p. 549-556.

Ben Abed A., Bonifay M. et Griesheimer M., 1999, «L'amphore maurétanienne de la place des Corporations, identifiée à Pupput (Hammamet. Tunisie) », dans A.A., 35, p. 176.

Blàzquez Martinez J. M., Remesal Rodriguez J., 1994, Excavaciones Arqueológicas en el Monte Testaccio (Roma). Memoria de la Campaña de 1989, Madrid.

Blàzquez Martinez J. M., Remesal Rodriguez J., 1999, *Estudios sobre el Monte Testaccio (Roma) I*, éd. Universitat de Barcelona, Barcelone.

Bonifay M. et Trousset P., 1999, « Hergla (Horrea Caelia) », dans Encyclopédie Berbère, XXI, éd. EDISUD, Aix-en-Provence, p. 3441-3442.

Bonifay M., 2004, Etude sur la céramique romaine tardive d'Afrique, éd. BAR, p. 111.

Calza G., 1920, « Gli scavi recenti nell'abitato di Ostia », dans Monumenti Antichi dell'Accademia Nazionale dei Lincei, XVIII, Roma, p. 340, n. 24.

Celuzza M. et Rendini P., 1992, « Relitti di storia. Archeologia subacquea in Maremma », dans Exposition: Grosseto Cassero, Cassero della Fortezza Medicea, 13 luglio - 30 settembre 1991, Firenze, Museo archeologico, 20 ottobre - 08 dicembre 1991, Rosignano Marittimo, Museo Civico, dicembre 1991 - gennaio 1992, éd. Nuove Immagine, Sienna, p. 105, fig. 78, pl. III. Probablement aussi CIL, XV, 3375, c 8 et CIL, XIII, Amphorae, 10002, 2.

CHRISTOL M., 2006, « L'administration et la gestion des ressources de la province d'Afrique à la à la transition du Haut-Empire et du Bas-Empire », dans Cahiers du Centre Gustave-Glotz, XVII, p. 219-246.

CHRISTOL M., 2009, «L'administration des biens du prince et des biens de l'Etat jusqu'à la création de la province de Byzacène », dans *Kairouan et sa région : nouvelles découvertes, nouvelles approches.* II^e colloque International, Kairouan 6-8 Mars 2006, éd. F.L.S.H. de Kairouan, Kairouan, p. 100-108.

Dominguez-Arranz A., Vallejo J.M., Ruiz S., 2003, « Las ánforas de Bibracte en época romana: tipología y epigrafía », dans *SALDVIE*, n° 3, p. 83-91.

Gauckler P., Gouivet E. et Hannezo G., 1902, Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie, Musée de Sousse, Paris, p. 76.

Hugoniot Ch., 2000, Rome en Afrique, éd Flammarion, Coll. Champs Université, Paris, p. 36.

Keay S. J., 1984, Late Roman Amphorae in the Western Mediterranean, A typology and economic study: the Catalan evidence, Oxford, p. 110-122.

Lassere J.-M., 1977, VBIQUE POPVLVS. Peuplement et mouvements de population dans l'Afrique romaine de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères (146 a. C. - 235 p. C.), éd. C.N.R.S. Paris, p. 45.

Manacorda D., 2004, « Le anfore », dans A. Carandini et alii., *Ostia IV*, *Studi Miscellanei*, Roma, p. 125-161, fig. 270, 272 et 273.

Mayet F., 1978, « Marques d'amphores de Mauritanie Tingitane (Banasa, Thamusida, Volubilis) », dans *M.E.F.R.A.*, 90, 1, p. 385, pl. XI, 5.

Mrabet A. & Ben Moussa M., 2007, « Nouvelles données sur la production d'amphores dans le territoire de l'antique *Neapolis* (Tunisie) », MRABET A. et REMESAL RODRIGUEZ J., *In Africa et in Hispania : études sur l'huile africaine*, éd. Université de Barcelone, Coll. Instrumenta, 25, Barcelone, 2007, p. 13-39.

Olmer F., 2003, Les Amphores de Bibracte-2. Le commerce du vin chez les Éduens d'après les timbres d'amphores : catalogues. Les timbres de Bibracte (1984-1998). Les timbres de Bourgogne, Glux-en-Glenne, Centre Archéologique Européen, Bibracte, n° B110.

Panella Cl., 1973, « Le anfore », A. Carandini et alii., Ostia III, Studi Miscellanei, Roma, p. 580-590.

Panella Cl., 1982, « Le anfore africane della prima, media e tarda età imperiale, tipologia e problemi », dans *C.E.D.A.C.*, I, Actes du colloque sur la céramique antique de Carthage, 23-24 juin, 1980, Carthage, p. 175-177, fig. 4, 5, 6 et 7.

Pflaum H.-G., 1950, Les Procurateurs équestres sous le Haut Empire romain, p. 56-57.

Pons Pujol L., 2009, *La economia de la Mauretania Tingitana (s. I-III d.C.)*, éd. Université de Barcelone, Coll. Instrumenta, 34, Barcelone, p. 92, *nota* 649

Sotgiu G., 1987, « Parva epigraphica Sardiniae. I, Tharros. Instrumentum domesticum (in particolare dagli scavi di G. Pesce, a. 1956-1964), dans *Quaderni della Soprintendenza Archeologica per le Province di Cagliari e Oristano*, 4, II, p.22, fig. II, n.36.

Tchernia A., 1986, Le vin de l'Italie romaine. Essai d'histoire économique d'après les amphores, éd. B.E.F.A.R., 261, Rome, transition du Haut-Empire et du Bas-Empire », dans Cahiers Glotz, XVII, p. 226-234.

Villedieu F., 1984, Turris Libisonis. Fouilles d'un site tardif à Porto Torres, éd. BAR, p. 190.

Zevi F. et Tchernia A., 1969, « Amphores de Byzacène au Bas-Empire », dans *Antiquités Africaines*, 3, p. 174 - 177.

Zevi F., 1966, « Appunti sulle amfore romane I. La tavola tipologica del Dressel », *Archeologia Classica*, T. 18, Fasc. 2, Rome, p. 208-247.

Notes

- ¹ Découverte effectuée en 2004 dans le cadre de nos recherches doctorales portant sur les *Horrea et les Macella en Afrique du Nord à l'époque romaine*, sous la direction du professeur A. MRABET.
- ² Sur ce type d'amphore vinaire datable du milieu du II^e siècle au I^{er} siècle av. J.-C., voir surtout A. TCHERNIA (1986) et F. ZEVI, 1966.
- ³ Le timbre est imprimé sur anse dans un cartouche rectangulaire.
- ⁴ Ce timbre doté d'un cartouche est imprimé sur col ; à l'instar du premier, les lettres sont en relief.
- ⁵ Entre la fin du II^e siècle et la seconde moitié du III^e siècle, voir BONIFAY, 2004. Sur les quatre types des Africaines II A, voir en particulier ZEVI et TCHERNIA, 1969 ; PANELLA, 1973; BELTRÀN LLORIS, 1970; KEAY, 1984 ; BONIFAY, 2004 ; MANACORDA (année) ; PANELLA, 1982. Sur les amphores Africaines II A con gradino dotées de timbres en deux lettres récemment découverts en Tunisie, voir MRABET et BEN MOUSSA, 2007.
- 6 Vide supra nota 3 et nota 4.
- ⁷ PFLAUM, 1950 ; sur la documentation épigraphique et littéraire assurant l'existence de cette circonscription et la continuité de ses structures administratives durant les II^e et III^e siècles, voir la dernière mise au point de CHRISTOL, 2006 et 2009.
- ⁸ L'ensemble de la *Regio Hadrumetina* faisait partie, selon toute vraisemblance, de la *res privata* impériale, *cf.* CHRISTOL, 2009.
- ⁹ CIL, VIII, 3334, HADRIMETO; CIL, VIII, 2618, ADRIMETO; CIL, VIII, 2618, ADRIMETO et probablement dans le CIL, III, 6580, II, 2, HAD[RUMETUM]; CIL, VIII, 3473, HA [D] RUM(eto); ILAfr, 159, VIA HADRUMETINA.
- ¹⁰ CIL, VIII, 2565, HADR(umeto); CIL, VIII, 2586, HADR(umeto); CIL, VIII, 18084, HADR(umeto); CIL, VIII, 18359. HADR(umeto), le A et le D ligaturés; CIL, VIII, 2805, HADR(umeto); CIL, VIII, 18293, HADR(umeto).
- ¹¹ CIL, VIII, 2568, HAD(rumeto); CIL, VIII, 3020, HAD(rumeto); CIL, VIII, 3062, HAD(rumeto); CIL, VIII, 18067, HAD(rumento); CIL, VIII, 18068, HAD(rumeto); CIL, VIII, 18087, HAD(rumeto). Sur la réduction du toponyme Hadrumetum aux trois premières lettres voir, J. TORRES COSTA, 2007.
- ¹² CIL, VIII, 18085 ter, HA(drumeto).
- ¹³ CIL, XV, 3375, b 6; CIL, XV, 3375, b 7.
- ¹⁴ CIL, XV, 3377; CIL, XV, 3375, a 1; CIL, XV, 3375, a 2; CIL, XV, 3375, a 3; CIL, XV, 3375, a 4; CIL, XV, 3375, a 5; CIL, XV, 3376; CIL, XV, 3378; CIL, VIII, 10477, 2; CALZA, 1920; VILLEDIEU, 1984; LEYNAUD, 1909, Sousse, 1910; ZEVI et TCHERNIA, 1969; MIRO I CANALS, 1980; GUERRERO AYUSO et COLLS, 1982; BONIFAY, 2004; CELUZZA et RENDINI, 1992; MAYET, 1978; SOTGIU, 1987; VILLEDIEU, 1984.
- ¹⁵ GAUCKLER, GOUIVET et HANNEZO, 1902; CALZA, 1920; B.S.A.S., 10, 1907, Procès verbaux des réunions, Séance du 28 novembre 1907, Sousse, 1908, p. 202; ZEVI et TCHERNIA, 1969.
- ¹⁶ CIL, XV, 3379; B.S.A.S., 7, quatrième année, premier semestre, 1906, Procès verbaux des réunions, Séance du 08 mars 1906, Sousse, 1907, p. 18.
- ¹⁷ Notizie degli Scavi di Antichità, 1892, p. 488 ; CALZA, 1920 ; VILLEDIEU, 1984.
- 18 KEAY, 1984.
- ¹⁹ J. C. DE NICOLAS, « Epigrafia anforaria de Menorca», dans *Revista de Menorca*, 70, premier semestre, 1979, p. 55 et p. 57, fig. XIII, n. 67; F. ZEVI et A. TCHERNIA, « Amphores de Byzacène au Bas-Empire », dans *A.A.*, III, 1969, p. 192, fig. 16f; *ibid.*, p. 192, fig. 16a; F. VILLEDIEU, *Turris Libisonis. Fouilles d'un site tardif à Porto Torres*, éd. BAR, 1984, p. 188.
- ²⁰ Sur les formes épigraphiques amphoriques attestant les initiales du toponyme *Hadrumetum*, voir T. MANI, *Timbres amphoriques épigraphes de la Tunisie à l'époque romaine*, Mémoire de Master en Histoire Ancienne sous la direction du professeur A. MRABET, soutenu en avril 2008, Faculté de Lettres et des Sciences Humaines de Sousse, p. 36-49; 221-223. Voir aussi dans ce même volume T. MANI, « Timbres sur amphores africaines mentionnant la cité d'*Hadrumetum* (Tunisie) ».
- ²¹ Vide supra, nota 24 et nota 25.
- ²² CIL, VIII, 7039, DIOECESEOS REGIONIS HADRUMETINAE; CIL, VIII, 11174, REGIONIS HADRIMETINAE; CIL, VIII, 11175, REG [IONIS] [HA] DRIMETINAE; CIL, VIII, 23068, REG(ionis) HADRIMETIN(ae), le I et le N ligaturés; CIL, VIII, 23219, DIOCESEOS HAD [RU] METINAE et dans un seul cas CIL, XIII, 1684, a, PROV(inciae) HADRYMETINAE.

Aussi, la documentation épigraphique lapidaire relative aux statuts officiels d'Hadrumetum ne présente pas de formules abréviatives attrayantes : CIL, VI, 1687, COLONIAE COMCORDIAE ULPIAE TRAIANAE AUGUSTAE FRUGIFERAE HADRUMETINAE ; CIL, VIII, 11138, COL(onia) CONC(ordia) [ulp(ia) Hadrumetum] ; CIL, VIII, 2968, COLONIAE HADRUMETINORUM , le M et le E liguaturés ; ILAfr., 59, CI [VI] T [ATIS] HADR(umetinae). Aucun document épigraphique n'atteste, à notre connaissance, le terme Regio par une réduction initiale en une seule lettre ; cf. nota 27 et CIL, VIII, 270, 2615, 7030, 11105, 12879, 16159, 18909, 23601, 25512, 25515 et 25527.

- Vide supra.
 Un seul timbre sur une Africaine II A. Sur cette formule M-palmier-C voir BEN ABED, BONIFAY et GRIESHEIMER, 1999, p. 176; BONIFAY, 2004, p. 19; PONS PUJOL, 2009, p. 92, nota 649.
- ²⁵ Rappelons dans ce contexte, l'amphore Africaine II C de la collection de l'Hôtel Santa Prisca à Rome dotée d'un *titulus pictus*, là aussi unique en son genre, le seul document à nos jours qui fait référence aux *Horrea* d'*Hadrumetum*. *Cf*. J. TORRES COSTA, 2007, p. 299-313.
- ²⁶ Une bonne part de nos connaissances sur les timbres amphoriques africains repose sur les approches purement épigraphiques et typologiques des amphores découvertes au Monte Testaccio, Voir en particulier, BLÀZQUEZ MARTINEZ, REMESAL RODRIGUEZ, 1994; BLÀZQUEZ MARTINEZ, REMESAL RODRIGUEZ, 1999; *idem, II*, 2001; *III*, 2003; *IV*, 2007 et *V*, 2010. La publication des inscriptions amphoriques découvertes du côté de la rive africaine s'avère aujourd'hui indispensable pour multiplier les approches comparatives qui élargiront sans doute l'éventail des curiosités de la géographie historique nord africaine.